



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mardi 5 mai 2020 à 17 h
par visioconférence

Sont présents :
Mme Annie Pronovost mairesse
Mme Marie-Andrée Trudel conseillère municipale
Mme Martine St-Amant conseillère municipale
M. Gilles Damphousse conseiller municipal
M. Gaétan Tessier conseiller municipal
Mme Marie-Ève Tremblay conseillère municipale
M. Michel Champagne directeur général
Me Julie Marchand greffière

Dans le respect de l'esprit des mesures imposées dans l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020, dans le contexte de pandémie du COVID-19, la séance est enregistrée et sera diffusée.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme Annie Pronovost, mairesse.

2020-05-102

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2020-05-103

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 avril 2020 et des séances extraordinaires du 15 et du 28 avril 2020;
4. Administration - Direction générale :

Aucun point.
5. Greffe :
 - 5.1 Avis de motion et dépôt d'un projet du règlement harmonisé numéro 477-2020 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;
6. Loisirs et culture
 - 6.1 Résolution amendant la résolution numéro 2019-04-162 afin de nommer M. Hugues Carpentier, coordonnateur aux loisirs et aux événements, responsable du dossier « Municipalité amie des enfants (MAE)»;



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

7. Ressources humaines :

Aucun point.

8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :

- 8.1 Résolution octroyant une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires du chemin Périgny pour le déneigement, hiver 2019-2020, dans le cadre du programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés (Mme Lyne Cossette, responsable);

9. Urbanisme et développement du territoire :

- 9.1 Recommandation favorable à la CPTAQ concernant la demande d'autorisation de M. Sylvain Fournier et Mme Suzanne Buist afin d'aliéner le lot numéro 4 526 850 du cadastre du Québec en conservant les lots contigus numéros 4 910 714, 4 910 713, 4 525 498, 4 578 297 et 4 578 298 dudit cadastre;

10. Gestion des eaux :

Aucun point.

11. Autres sujets :

- 11.1 Dépôt d'une pétition par les propriétaires de la rue Marchildon, concernant les activités de Coop Novago;

12. Résolution d'approbation de la liste des déboursés du 1^{er} au 30 avril 2020 au montant de 428 528.37 \$;

13. Correspondance;

14. Affaires nouvelles;

Aucun point.

15. Période de questions;

16. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2020-05-103

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 15 ET DU 28 AVRIL 2020

Il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 avril 2020 et des séances extraordinaires du 15 et du 28 avril 2020, tels que reçus par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de les accepter tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

GREFFE

MOTION

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DU RÈGLEMENT HARMONISÉ NUMÉRO 477-2020 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

Monsieur le conseiller Gaétan Tessier donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis, pour adoption, le règlement harmonisé numéro 477-2020 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés. Ce règlement vise à mettre à jour et remplacer les règlements actuels concernant la paix, l'ordre et la sécurité, la circulation et le stationnement, les nuisances, le colportage, les animaux et les alarmes qui sont applicables par les agents de la paix et les inspecteurs municipaux.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

LOISIRS ET CULTURE

2020-05-104

RÉSOLUTION AMENDANT LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-04-162 AFIN DE NOMMER M. HUGUES CARPENTIER, COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET AUX ÉVÉNEMENTS, RESPONSABLE DU DOSSIER « MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS (MAE) »

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2019-04-162 par laquelle il autorise le dépôt d'un dossier de candidature pour l'accréditation « *Municipalité amie des enfants (MAE)* »;

CONSIDÉRANT QUE dans cette résolution, M. Sylvain Bédard, alors coordonnateur aux loisirs et aux événements, a été nommé à titre de responsable du dossier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 2019-04-162 afin de nommer M. Hugues Carpentier, nouveau coordonnateur aux loisirs et aux événements, responsable du dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite amende la résolution numéro 2019-04-162 afin de nommer M. Hugues Carpentier, coordonnateur aux loisirs et aux événements, responsable du dossier « *Municipalité amie des enfants (MAE)* » en remplacement de M. Sylvain Bédard.

Adoptée à l'unanimité

TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU, TRAVAUX PUBLICS

2020-05-105

RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 200 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN PÉRIGNY POUR LE DÉNEIGEMENT, HIVER 2019-2020, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN ET À L'AMÉLIORATION DES CHEMINS PRIVÉS (MME LYNE COSSETTE, RESPONSABLE)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par les propriétaires du chemin Périgny dans le Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés de la Ville de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce programme, la Ville contribue financièrement au



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

déneigement des chemins privés jusqu'à concurrence de 200 \$ par année, par chemin, sur présentation de pièces justificatives;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires du chemin Périgny rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les frais encourus par les propriétaires du chemin Périgny pour le déneigement de leur chemin privé pour l'hiver 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires du chemin Périgny pour le déneigement hiver 2019-2020, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés (Mme Lyne Cossette, responsable).

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2020-05-106

RECOMMANDATION FAVORABLE À LA CPTAQ CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION DE M. SYLVAIN FOURNIER ET MME SUZANNE BUIST AFIN D'ALIÉNER LE LOT NUMÉRO 4 526 850 DU CADASTRE DU QUÉBEC EN CONSERVANT LES LOTS CONTIGUS NUMÉROS 4 910 714, 4 910 713, 4 525 498, 4 578 297 ET 4 578 298 DUDIT CADASTRE

CONSIDÉRANT QUE les requérants désirent aliéner le lot numéro 4 526 850 du cadastre du Québec en conservant les lots contigus numéros 4 910 714, 4 910 713, 4 525 498, 4 578 297 et 4 578 298 dudit cadastre;

CONSIDÉRANT QU'une résidence a été construite sur ledit lot 4 526 850 suite à une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) rendue le 3 juin 1997, dossier numéro 246 140;

CONSIDÉRANT QUE le lot concerné par la demande comporte des sols de type 4-FM avec des facteurs limitatifs qui réduisent le nombre de cultures possibles, soit des sols peu fertiles, très difficiles à améliorer et où les récoltes sont affectées par la sécheresse du sol en raison des particularités inhérentes à ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé est déjà utilisé à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins résidentielles tel qu'autorisé par la décision au dossier numéro 246 140;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera pas affectée;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas d'impact négatif à la culture;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas d'impacts additionnels sur l'agriculture étant donné que la demande n'imposera pas de contraintes aux activités agricoles environnantes;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et sol;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne vient pas constituer une nouvelle propriété foncière puisque la Commission a déjà autorisé le lotissement dans le dossier numéro 246 140;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil appuie la demande à la CPTAQ concernant l'aliénation du lot numéro 4 526 850 du cadastre du Québec en conservant les lots contigus numéros 4 910 714, 4 910 713, 4 525 498, 4 578 297 et 4 578 298 dudit cadastre.

Adoptée à l'unanimité

2020-05-107

**DÉPÔT D'UNE PÉTITION PAR LES PROPRIÉTAIRES DE LA RUE MARCHILDON,
CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE COOP NOVAGO**

Une pétition a été transmise par les propriétaires de la rue Marchildon concernant les activités de Coop Novago.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite prend acte du dépôt de la pétition déposée par les propriétaires de la rue Marchildon.

Adoptée à l'unanimité

2020-05-108

**RÉSOLUTION D'APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 30 AVRIL 2020
AU MONTANT DE 428 528.37 \$**

CONSIDÉRANT QUE pour l'approbation de la liste des déboursés du 1^{er} au 30 avril 2020, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
et résolu :

QUE la liste des déboursés au montant de quatre cent vingt-huit mille cinq cent vingt-huit dollars et trente-sept cents (428 528.37 \$) soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS



2020-05-109


**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
et résolu que la séance soit levée à 17 heures 06.

Adopté à l'unanimité


Me Julie Marchand
Greffière


Annie Pronovost
Mairesse